

Notre Dame de France



FCJ PARIS

Les parents correspondants

Coopérer au service de la scolarité des élèves

Missions

- Le parent correspondant est un partenaire reconnu qui contribue à créer un climat de confiance entre tous les représentants de la communauté éducative, dans l'intérêt de chaque élève.
- Il favorise le lien entre les familles et l'établissement au fur et à mesure de l'année.

Activités et Fonctionnement

- Il rencontre régulièrement le professeur principal.
- Il est un relais d'information entre les familles et l'établissement.
- Il participe au conseil de classe. Il rédige un compte-rendu général, approuvé par les responsables de l'établissement, puis transmis aux parents.



Ce qu'il doit éviter

- Voir la classe au travers de son propre enfant.
- Colporter des rumeurs.
- Avoir une attitude systématiquement critique.
- Cristalliser les revendications des parents.

Le conseil de classe

Avant le conseil

- Envoyer le questionnaire-type (*à l'exclusion de tout autre*) aux parents en notifiant le mode de retour des réponses.
- Prendre rendez-vous avec le professeur principal.
- Etudier les réponses, *en cas de problème grave ou récurant prendre contact avec la présidente de l'APEL.*

Le conseil

Première partie

- Le conseil est présidé par le chef d'établissement ou le directeur des études. Le professeur principal l'anime.
- La parole est donnée en premier aux élèves, ce qui leur permet de garder leur spontanéité dans la prise de parole.
- Ensuite, ce sont les parents qui s'expriment.

Le conseil

Première partie

- Enfin, nous faisons le tour de table des professeurs, chacun aura la possibilité de s'exprimer sur sa matière, et pourra éventuellement répondre aux propos tenus par les élèves et les parents.
- Le professeur principal termine cette première partie générale par son point de vue.
- Les élèves quittent la salle du conseil.

Le conseil : Etude élève par élève

Objectif : Pour la plupart des élèves il s'agit de faire ressortir une vision générale du trimestre en vérifiant que tout le monde est en accord avec l'appréciation proposée par le professeur principal.

Pour les cas plus difficiles, il faudra rappeler ce qui a été fait depuis le début du trimestre, et très vite se mettre en quête de solutions.

Les parents assistent avec discrétion à l'étude des élèves, cependant ils sortiront au moment de l'étude de leur enfant.

Durant le conseil :

Classe de première et terminale

- Après un tour d'horizon global sur la classe, on passe au cas par cas en présence de chacun des élèves.
- Pour chaque élève : présentation de son bilan trimestriel par le professeur principal (comportement et travail). Puis échange succinct avec l'élève sur les axes de progrès pour le trimestre suivant.

Le conseil :

Les mentions spécifiques

Encouragements : sans minimum de moyenne, cette mention gratifie l'élève particulièrement méritant, ou ayant progressé.

Satisfactions : Une moyenne de 12 minimum, un comportement n'ayant pas fait l'objet d'observations récurrentes durant le trimestre. Cette mention intermédiaire permettra aux élèves qui ne méritent ni les encouragements, ni les félicitations, d'être gratifiés pour le maintien de leur note. *Attention, cette mention n'est pas systématique dès que l'élève a 12.*

Félicitations : Récompense l'élève qui a plus de 15 de moyenne, et qui n'a pas fait l'objet d'observations récurrentes durant le trimestre.

Avertissement Travail : sanctionne l'élève qui ne fournit aucun travail, ou un travail très en dessous des capacités de l'élève, malgré les remarques durant le trimestre.

Avertissement Comportement : sanctionne un comportement gênant ayant déjà fait l'objet de remarques durant le trimestre.

Après le conseil

Le professeur principal inscrit sur les bulletins l'appréciation générale du conseil de classe.

Le Directeur vise tous les bulletins, et commente les résultats dans les classes.

Le professeur principal prend un temps avec sa classe pour faire le bilan du conseil, en donnant la parole aux délégués.

Les parents font un compte-rendu sur la partie générale du conseil, en respectant scrupuleusement leur devoir de discrétion.

Merci aux parents correspondants, dans la mesure du possible, d'expédier ce compte-rendu par messagerie électronique aux adresses suivantes :

Pour le lycée à M. Cayrel : ccayrel@ndfrance.fr

Pour le collège à M. Loche : rloche@ndfrance.fr

Points importants

Les parents n'ont pas à aborder les problèmes de pédagogie au conseil, il faut en faire part, préalablement à la présidente de l'APEL ou à la responsable des parents correspondants qui fera remonter les informations avant le conseil, directement au directeur.

Les parents auront toujours à cœur de rester courtois dans leur prise de parole

Le parent correspondant n'intervient au moment du cas par cas que s'il connaît précisément l'enfant et ses éventuels problèmes.

Vous n'avez pas à transmettre téléphoniquement les informations aux parents et encore moins aux élèves. Le devoir de réserve est important.

De manière générale, en cas d'incompréhension ou de désaccord, il ne faut pas hésiter à contacter le chef d'établissement ou la présidente d'APEL.

La fiche navette

Bon courage et merci d'avoir accepté cette charge.